



ralentisseurs dans résidence privée avec barrières

Par @Primevères06, le 21/01/2024 à 19:30

Bonjour

En tant que membre du CS nous voulons faire rouler les résidents au pas car la résidence est privée avec un portail et beaucoup de monde se prennent pour des pilotes et montent très vite dans la résidence jour et nuit

Pouvons nous faire installer des ralentisseurs limite 10 km/h comme indiqué à l'entrée de la résidence d'une hauteur de 70 mm normalisé vendu par un fournisseur PANOSTOCK ou pas ?

Si nous pouvons sommes nous obligés de mettre un poteau indiquant l'obstacle devant chaque ralentisseur ou juste un sur le portail suffirait .

cDLT

Mr BRONDOLO

Par le semaphore, le 22/01/2024 à 10:59

Bonjour

La propriété privée est close et fermée par un portail, donc non ouverte à la circulation

publique , le code de la route ne s'applique pas ;

rien n'est imposé et coercitif

Vous faites ce que la deliberation d'assemblée generale decide par vote à la majorité simple.